



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Plan d'action 2016 - 2020

Le schéma départemental vélo

Sommaire

Bilan du schéma départemental vélo 2010-2015	4
---	----------

2016-2020

Le nouveau plan d'action du schéma départemental vélo	7
--	----------

▶ La méthodologie d'actualisation du schéma vélo	7
▶ Objectif 1 – Aménager des itinéraires cyclables pour le vélo de loisir et le vélo au quotidien	9
▶ Objectif 2 – Développer l'intermodalité et l'usage combiné du vélo et du transport en commun	10
▶ Objectif 3 – Promouvoir et valoriser les itinéraires et sensibiliser à la pratique	11
▶ Objectif 4 – Mettre en place une gouvernance de suivi et d'animation du schéma vélo	12
▶ La cartographie, la programmation des itinéraires et le financement	13

Introduction

Le schéma vélo 2010-2015 a permis de poursuivre la réalisation de grands itinéraires de loisir en lien avec le schéma régional des véloroutes et voies vertes. Il a également contribué à accompagner davantage les projets cyclables locaux, notamment par la simplification des aides départementales et l'inscription des projets dans les contrats de territoire. Enfin, les partenariats ont été développés pour mener des actions de sensibilisation en faveur des collégiens.

Le schéma départemental vélo 2016-2020 est constitué d'un plan d'action défini à l'échelle départementale et décliné localement dans une logique de territorialisation de la politique cyclable finistérienne.

Le plan d'action s'appuie sur six enjeux :

- ▶ Promouvoir et valoriser les grands itinéraires de vélo loisir du Finistère ;*
- ▶ Développer des liaisons intercommunales ;*
- ▶ Intégrer le vélo dans une approche multimodale ;*
- ▶ Faciliter l'accès aux collèges à vélo en complément des transports en commun ;*
- ▶ Proposer la mise en accessibilité de tronçons en site propre ;*
- ▶ Inciter à l'aménagement de boucles locales connectées aux itinéraires structurants dans une logique de développement des territoires.*

Le schéma 2016-2020 propose une planification des projets structurants à réaliser sous maîtrise d'ouvrage départementale avec de grands itinéraires de loisir et ainsi que des projets de liaisons intercommunales notamment en desserte des collèges.

L'objectif du schéma est également d'encourager les collectivités locales à intégrer leurs projets cyclables dans une logique d'itinéraires à l'échelle des communes et des intercommunalités. La concertation menée auprès de l'ensemble des intercommunalités a ainsi permis de recenser l'ensemble des projets locaux et de les inscrire dans les contrats de territoire.

Le schéma vise aussi à développer la pratique du vélo en facilitant son articulation avec différents modes de déplacement.

Les consultations réalisées auprès des partenaires associatifs et des acteurs du tourisme ont également fait état de la nécessité de promouvoir davantage les aménagements existants. Un volet promotion et sensibilisation vise donc à faire connaître et valoriser les itinéraires et à sensibiliser à l'usage du vélo.

Il est proposé un volet gouvernance du schéma vélo avec pour objectif de poursuivre la concertation, l'animation et le suivi de la politique départementale vélo auprès des territoires.



4

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

Bilan du schéma départemental vélo 2010 - 2015

Le plan d'action 2010-2015 du précédent schéma vélo adopté par délibération du 10 décembre 2009 était bâti autour de quatre objectifs opérationnels :

- ▶ **favoriser les déplacements quotidiens** en encourageant la pratique du vélo dans les déplacements utilitaires, en développant des réseaux cyclables locaux cohérents à l'échelle des communes ou des communautés de communes, en facilitant son articulation avec d'autres modes de déplacement et en sensibilisant en particulier les collégiens et les agents du Conseil départemental.
- ▶ **encourager la pratique de loisir** en poursuivant l'aménagement des itinéraires des véloroutes et voies vertes du schéma vélo et en développant l'embarquement des vélos dans les transports en commun.
- ▶ **participer à la promotion** en faisant connaître les aménagements cyclables du territoire, en communiquant et en diffusant des documents de promotion.
- ▶ **sécuriser la pratique** en améliorant la sécurité des aménagements cyclables et en incitant à un meilleur partage de la route.

Ces 4 objectifs étaient déclinés en **12 intentions d'actions** et **29 réalisations**.

En 2015, ces 29 réalisations ont fait l'objet d'un bilan dont les indicateurs marquants permettent d'illustrer et d'évaluer les actions menées depuis 2010 :

L'aménagement des infrastructures dédiées à la pratique utilitaire ou de loisir du vélo

Sur la période 2010-2015, le linéaire aménagé et le nombre de projets subventionnés sont plus importants que sur la période du premier schéma départemental vélo 2002-2009.

Concernant les projets réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale, les principaux aménagements visaient à poursuivre la mise en place du réseau départemental d'itinéraires de loisir : la véloroute¹ du littoral et les voies vertes² départementales.

Ainsi, 245 km (contre 34 km dans le schéma précédent) ont été mis en œuvre sur la véloroute du littoral sur les sections « Pointe du Raz – Bénodet », « Roscoff – Guissény », « Roscoff – Locquirec » et le tronçon « Brest – Plouzané – Le Conquet ».

Les sections réalisées sur les voies vertes sont : 4 km entre Tal-Ar-Groas et Crozon et 11 km entre Carhaix et Pont-Triffen.

Les études se sont poursuivies sur le chemin de halage du canal de Nantes à Brest (81 km) et les travaux ont démarré en septembre 2015 sur le dernier tronçon de l'axe « Roscoff-Concarneau » (7 km aménagés depuis mai 2016).

1. **Véloroute** : itinéraire de moyenne et longue distance pour les cyclistes, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions.

2. **Voie verte** : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons – les cavaliers peuvent y être autorisés. Ses caractéristiques d'aménagement permettent des pratiques conviviales et accessibles à tous.



En complément de la création d'itinéraires, des opérations d'amélioration ont été menées avec notamment des projets de mise en accessibilité de voies vertes sur les secteurs de Morlaix et de Carhaix (2,8 km pour 140 400 €) cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Concernant les projets réalisés en maîtrise d'ouvrage locale et accompagnés par le Conseil départemental, l'inscription des projets locaux dans les contrats de territoire et la simplification des taux de subvention pour les aménagements sur voies communales ont permis de multiplier les projets subventionnés. **Ainsi, sur la période 2010-2015, le Conseil départemental du Finistère a subventionné 46 opérations sous maîtrise d'ouvrage communale pour un montant total de 1,7 M€ contre 22 projets pour 542 000 € HT entre 2002 et 2009.**

Des compteurs à vélos permanents sont mis en place depuis 2011 sur les principaux itinéraires aménagés. La fréquentation moyenne journalière varie de 14 à 33 passages soit au global 2 300 passages par semaine. En août, la fréquentation journalière est quasiment triplée, avec en moyenne de 50 à 150 vélos par jour suivant les itinéraires et notamment une fréquentation importante sur le canal de Nantes à Brest (jusqu'à 452 passages de vélos par jour dans le secteur de Châteaulin).

L'analyse de la fréquentation des itinéraires dédiés au vélo loisir permet en outre d'identifier une pratique utilitaire sur ces mêmes itinéraires le matin et en fin d'après-midi en semaine.

Une étude a été menée d'avril à octobre 2013 par le Comité régional de tourisme afin d'identifier les retombées économiques et le profil des usagers des véloroutes et voies vertes de Bretagne sur près de 1700 km de réseau cyclable. **Dans le Finistère, ce sont près de 11 000 € de retombées économiques potentielles par kilomètre et par an contre une moyenne régionale de 15 000 €.** Il apparaît sans surprise que les itinéraires sont d'autant plus « rentables » que la promotion est active.

L'intégration du vélo utilitaire et du vélo loisir dans une approche multimodale

Sur le volet loisir, l'embarquement des vélos a été expérimenté sur 4 lignes du réseau Penn-ar-Bed par l'installation de racks à l'arrière des cars.

Depuis 2013, le nombre de vélos embarqués est en constante progression passant de 190 vélos pour 4 lignes équipées au lancement de l'action à 288 vélos pour 9 lignes en 2015.

L'encouragement de la pratique du vélo par les collégiens

Depuis 2012, une douzaine d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo sont réalisées chaque année par le biais de partenariats avec les associations de sécurité routière et de cyclotourisme auprès des élèves de 6^e et de 5^e, soit 1200 élèves par an. À ce titre, le livret « Au collège à vélo » distribué lors de ces sessions de formation a été actualisé en 2013.

Une étude a également été menée en 2010 sur les modes de déplacement des élèves sur leur trajet domicile – collège ainsi que le taux d'équipement et de fréquentation des abris vélos. Sur la base de ce diagnostic, il apparaît qu'une pratique importante du vélo par les collégiens résulte des éléments suivants :

- une proportion forte des élèves habitant à moins de 5 km (62 % en moyenne contre 50 % au global) ;
- des abords des collèges propices au vélo : voies faiblement circulées peu dangereuses ou aménagements cyclables, peu de dénivelés ;
- la présence d'une « culture vélo » par une forte mobilisation de l'équipe pédagogique.

Ces éléments permettent d'identifier les collèges dans lesquels il y a un fort potentiel de progression de l'usage du vélo.



6

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

L'encouragement de la pratique du vélo au sein du Conseil départemental dans le cadre du Plan de déplacement en entreprise (PDE)

Depuis novembre 2007, le Conseil départemental du Finistère s'est engagé dans un Plan de déplacement en entreprise (PDE) avec notamment comme objectif de favoriser l'usage des déplacements doux par les agents de la collectivité. Pour développer cet usage, le Département met à disposition des agents des vélos de service, installe des abris à vélo à proximité de services départementaux et sensibilise à l'usage du vélo.

La participation à la promotion du vélo et partage de l'information

Les données cartographiques réalisées par le Conseil départemental constituent la base de travail de Finistère Tourisme qui les met à disposition des usagers sur le site « Randonnées en Finistère » nouvellement réactualisé.

Des actions identifiées dans le plan d'action 2010-2015 restent encore à engager que ce soit sur le lancement d'une campagne de communication sur les bienfaits du vélo ou sur la publication d'une brochure touristique sur les itinéraires cyclables finistériens.

La sécurisation de la pratique du vélo

L'homogénéité, la continuité et la qualité des aménagements sont les garants de la sécurité de pratique. Le Conseil départemental a diffusé un nouveau guide d'aménagements cyclables en 2015. Ce document technique, destiné à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, constitue un guide de conduite de projet cyclable de l'étude à la mise en service.

Des actions de sensibilisations ont également été réalisées : des campagnes de communication relatives au port du gilet jaune et au partage de la route.

Au terme du schéma départemental vélo 2010-2015, les deux tiers des réalisations sont atteintes. Sur le tiers restant, la moitié est en cours de réalisation et l'autre moitié n'est pas engagée notamment sur le volet promotion et sensibilisation auprès du grand public.

Six ans après son adoption, il est apparu nécessaire d'actualiser le schéma vélo de 2010 et d'impulser une nouvelle dynamique. Le schéma vélo 2016-2020 s'inscrit dans une logique de territorialisation avec un plan d'action opérationnel encourageant l'aménagement d'itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale (*véloroutes, voies vertes, liaisons d'intérêt départemental*) et en maîtrise d'ouvrage locale dans le cadre des contrats de territoire.

En parallèle de cette logique d'itinéraires, un accent doit être mis sur la promotion des aménagements, l'intermodalité et la sensibilisation à la pratique.



2016 - 2020

Le nouveau plan d'action du schéma départemental vélo

► La méthodologie d'actualisation du schéma vélo

Un schéma territorialisé et opérationnel

Le schéma départemental vélo 2016-2020 répond à l'engagement du Conseil départemental de territorialiser ses politiques. Ainsi, les enjeux, définis à l'échelle du Finistère, sont déclinés localement en fonction des enjeux locaux identifiés par les territoires.

Il constitue en outre, une feuille de route opérationnelle, définissant pour le Département et recensant pour chaque Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les priorités d'aménagement à l'horizon 2020.

Une gouvernance partagée et transversale

L'actualisation du schéma vélo s'appuie sur une gouvernance élargie aux partenaires du Conseil départemental.

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des élu.e.s de la Commission territoires et environnement, d'un.e représentant.e de chaque autre Commission du Conseil départemental ainsi que 4 EPCI.

Le choix d'intégrer des EPCI a permis de réunir un panel représentatif de territoires avec des problématiques et des réflexions locales différentes.

Le comité technique composé de différentes directions du Conseil départemental, du Comité régional du tourisme et de Finistère tourisme a permis d'alimenter le travail d'actualisation de manière transversale et en lien avec les partenaires acteurs du tourisme.

Les associations et les représentants d'usagers ont également été consultés sur les enjeux liés aux différents usages du vélo (*utilitaire, de loisir et sportif*).

Une démarche concertée

Dans le prolongement de la renégociation des contrats de territoire début 2015, le Conseil départemental du Finistère a mené une concertation auprès de l'ensemble des EPCI (*Communautés de communes et d'agglomération, Métropole*) afin d'identifier des itinéraires cyclables répondant aux enjeux partagés du département et des territoires.

Ces rencontres techniques ont permis de recenser l'ensemble des projets susceptibles d'être financés dans le cadre des contrats et en priorité ceux destinés à être mis en œuvre avant 2017, année de révision des projets.

Des réunions de concertation ont enfin été menées en lien avec l'actualisation des schémas de déplacement par Pays sur l'ensemble du Finistère afin de valider les orientations territoriales par groupement d'EPCI.



8

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

La méthodologie d'actualisation du schéma vélo (suite)

Le plan d'action

L'actualisation du schéma vélo repose les enjeux suivants :

- favoriser l'usage du vélo au quotidien en développant des liaisons intercommunales, en intégrant le vélo dans la chaîne de déplacement multimodale, en facilitant l'accès aux collèges à vélo en complément des transports en commun.
- poursuivre le développement de l'usage du vélo de loisir, porte d'entrée vers un usage utilitaire et quotidien, en aménageant et valorisant les grands itinéraires du Finistère, en améliorant l'accessibilité des itinéraires, en incitant les collectivités partenaires à aménager des boucles locales connectées aux itinéraires structurants dans une logique de développement des territoires.

Ces enjeux sont traduits en 4 objectifs :

- ▶ **Aménager des itinéraires** cyclables ;
- ▶ **Développer l'intermodalité** et l'usage combiné du vélo et du transport en commun ;
- ▶ **Promouvoir** la pratique et les itinéraires ;
- ▶ Mettre en place une **gouvernance de suivi et d'animation** du schéma vélo.

Un plan opérationnel

4 objectifs

déclinés en **12 actions**

et en **26 réalisations**

Chaque réalisation fera l'objet d'une fiche détaillant les objectifs, le public ciblé, les étapes de mise en œuvre, les partenariats à mettre en place, les indicateurs d'évaluation et l'échéancier retenu.





OBJECTIF 1

9

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

Aménager des itinéraires cyclables pour le vélo de loisir et le vélo au quotidien

Cet objectif se traduit par une programmation opérationnelle sur la période 2016-2020 des itinéraires à aménager sous maîtrise d'ouvrage départementale et sous maîtrise d'ouvrage locale. Les projets sont réalisés en partenariat avec les collectivités locales par le biais d'un dispositif de cofinancement et par un accompagnement technique aux porteurs de projets.

Les itinéraires existants font également l'objet de travaux visant à améliorer la sécurité de la pratique, l'accessibilité des aménagements et la qualité et des équipements.

Étudier et aménager des itinéraires d'intérêt départemental

- 1. L'étude et les aménagements des véloroutes et voies vertes du schéma départemental et du schéma régional :**
 - la poursuite de l'aménagement des itinéraires programmés.
- 2. L'amélioration de la qualité des itinéraires aménagés :**
 - la sécurisation des itinéraires existants (*traversées de carrefours, signalisation*) ;
 - le jalonnement et le rabattement depuis et vers les bourgs ;
 - la mise en accessibilité de tronçons ;
 - le développement de services aux usagers (*bancs, panneaux d'information, stationnements, stations de gonflage...*).
- 3. L'étude et l'aménagement de liaisons intercommunales :**
 - un programme d'études de liaisons vers les collèges ;
 - un programme d'études de liaisons utilitaires.

Accompagner techniquement et financièrement la réalisation des itinéraires cyclables locaux

- 1. Le financement des études et des aménagements d'itinéraires cyclables locaux inscrits dans les contrats de territoire.**
- 2. L'accompagnement technique des porteurs de projet.**

Mettre en place un dispositif de partenariat financier pour la réalisation des projets

- 1. Le financement des itinéraires et études opérationnelles**
Les conditions de financements sont définies en page 16.
- 2. Le financement des plans de déplacement**
Les conditions de financements sont définies en page 17.



10

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

OBJECTIF 2

Développer l'intermodalité et l'usage combiné du vélo et du transport en commun

Cet objectif traduit la volonté du Conseil départemental d'inscrire le vélo comme mode de déplacement à part entière, en lien avec les autres modes de déplacement.

Du fait du transfert de la compétence du transport interurbain à la Région, les actions engagées par le Conseil départemental sur le réseau Penn-ar-Bed et d'une manière plus générale sur les thématiques liées à l'intermodalité devront être confirmées par le Conseil régional de Bretagne.

Développer les stationnements vélos sécurisés et adaptés au contexte

La mise en place d'appuis, d'abris couverts ou de box fermés :

- au sein des collèges ;
- sur les pôles d'échanges multimodaux (PEM), les aires de covoiturage et les gares routières ;
- sur les lieux de travail du Conseil départemental du Finistère.

Poursuivre l'embarquement des vélos sur des racks à l'arrière des cars du réseau Penn-ar-Bed en période estivale

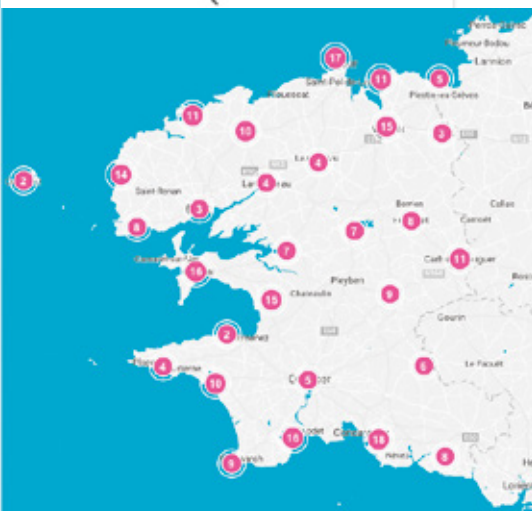
1. Le développement de l'usage des lignes existantes.
2. Le développement de nouvelles lignes et arrêts en lien avec l'ouverture des itinéraires cyclables.

Faciliter l'embarquement des vélos dans les cars au quotidien

1. La sensibilisation à l'usage des vélos pliants.
2. L'harmonisation des conditions d'embarquement des vélos sur le réseau Penn-ar-Bed, réseau de transport interurbain.

Mettre des vélos à disposition des usagers du car

- L'étude de la mise en place d'un abonnement combiné car + vélo pour les usagers du réseau Penn-ar-Bed :
- la recherche de partenariats pour la mise à disposition d'une flotte de vélos.



OBJECTIF 3

Promouvoir et valoriser les itinéraires et sensibiliser à la pratique

11

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

Les rencontres de concertation qui ont conduit à l'élaboration du schéma départemental vélo 2016-2020 ont permis d'identifier un manque de connaissance des itinéraires existants et des services proposés aux usagers. Cette valorisation des itinéraires se traduit aussi par une attention particulière à apporter à l'entretien des aménagements afin de maintenir la qualité attendue par les usagers.

Cet objectif vise ainsi à valoriser le Finistère en tant que département cyclable et à sensibiliser tous les publics, en particulier les collégiens et les agents du Conseil départemental, à l'usage du vélo. À ce titre, le Conseil départemental entend sensibiliser aux bienfaits de la pratique en termes de maintien en bonne santé à tout âge, de respect de l'environnement et également de sécurité routière pour les usagers du vélo.

Promouvoir et faire connaître les grands itinéraires et l'offre cyclable du Finistère
En lien avec Finistère Tourisme

1. La cartographie et la mise en ligne des itinéraires cyclables.
2. La diffusion d'une brochure dédiée au vélo en Finistère.
3. Le développement d'outils d'information mobiles et interactifs (applications mobiles, carte interactive...).

Valoriser les itinéraires cyclables

1. Le développement de services aux usagers par le déploiement du label Accueil Vélo aux abords des itinéraires.
En lien avec Finistère Tourisme.
2. L'entretien des itinéraires.
En partenariat avec les collectivités locales, définir les conditions et modalités d'entretien des itinéraires départementaux.

Sensibiliser à la pratique sécurisée du vélo

1. L'organisation de campagnes de communication grand public :
 - sur les bienfaits de la pratique du vélo (santé, environnement) ;
 - sur la sécurité de la pratique et le partage de la route.
2. La mise en place d'actions de sensibilisation via des partenariats associatifs :
 - les appels à projets auprès des associations sur des thèmes ciblés (vélo et santé, bourses à vélo, recyclerie, éclairage et visibilité, éléments de sécurité, entretien du vélo, vélo-bus...) pour des actions ponctuelles ;
 - la poursuite des partenariats pour des actions de sensibilisation récurrentes auprès des publics cibles (collégiens).
3. La sensibilisation des agents du Conseil départemental à l'utilisation du vélo dans le cadre du PDE :
 - l'expérimentation des vélos pliants ;
 - le développement de l'usage de la flotte de vélos de service.



12

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

OBJECTIF 4

Mettre en place une gouvernance de suivi et d'animation du schéma vélo

Cet objectif vise à entretenir la démarche concertée, transversale et territorialisée mise en place au moment de la définition de l'actuel schéma, afin de poursuivre la dynamique impulsée. Il s'agit aussi de développer des outils d'évaluation et d'animation de la politique cyclable au sein du Conseil départemental et auprès des partenaires.

Assurer un suivi des avancées du schéma vélo

1. L'information des avancées du schéma vélo par des temps d'échanges annuels avec les différentes instances de concertation du schéma :

- le comité de pilotage ;
- le comité technique ;
- les groupes d'usagers ;
- les collègues.

Les rencontres techniques de suivi des contrats de territoire seront également des étapes d'échange sur le volet territorialisé du schéma vélo intégré aux contrats.

2. La mise en place de démarches de concertation lors des études et des travaux d'aménagements cyclables.

3. La mise en place d'un observatoire de fréquentation des itinéraires :

- la production et la présentation d'un rapport annuel de fréquentation ;
- le déploiement de compteurs sur de nouveaux itinéraires.

Développer l'expertise au sein du Conseil départemental et des collectivités locales

1. L'organisation de journées techniques à destination des élu.e.s et des technicien.ne.s.

2. La veille technique et l'actualisation du guide départemental des aménagements cyclables :

- l'intégration des nouvelles dispositions réglementaires.





► La cartographie, la programmation des itinéraires et le financement

13
Schéma
départemental
vélo
2016-2020

La cartographie des itinéraires structurants de loisir départementaux

*Itinéraires structurants
du schéma départemental vélo
Hentoù brastres beloù
an departamant*

Les itinéraires structurants identifiés en 2002 lors de l'adoption du premier schéma départemental vélo sont confirmés et complétés par le maillage d'un itinéraire « Lesneven-Landerneau-Daoulas » qui permettra de faire le lien entre la véloroute du littoral, la véloroute « Brest-Goulven » et l'itinéraire « Brest-Morlaix ».





14

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

La cartographie, la programmation des itinéraires et le financement (suite)

La programmation des itinéraires départementaux

Les projets programmés sur la période 2016-2020 en maîtrise d'ouvrage départementale concernent majoritairement les itinéraires structurants de loisir. Des liaisons utilitaires sont également programmées.

L'étude et l'aménagement des grands itinéraires de loisir

L'aménagement des itinéraires de véloroutes et voies vertes est programmé de manière à assurer une continuité des itinéraires existants :

Véloroute du littoral V5 avec six sections de programmées :

- Plouguerneau – Saint-Pabu ;
- Lampaul-Ploudalmézeau – Lampaul-Plouarzel ;
- Plougastel-Daoulas – Le Faou ;
- Pointe du Raz – Douarnenez ;
- Pont de Cornouaille – La Forêt-Fouesnant ;
- La Forêt-Fouesnant – Morbihan.

Voie verte V6 « Carhaix – Camaret-sur-Mer » :

- V6 par le canal entre Carhaix et Châteaulin ;
- V6 par l'ancienne voie ferrée, aménagement programmé sur le territoire de la Presqu'île de Crozon entre Telgruc-sur-Mer et Camaret-sur-Mer, et une étude programmée sur la section « Châteaulin – Telgruc-sur-Mer » ;
- Aménagement de la liaison « Landeleau – canal » réalisé, en lien avec le projet d'aménagement de la RN164 ;
- Des études sur les liaisons de rabattement entre les bourgs et le canal de Nantes à Brest.

Voie verte V7 « Roscoff – Concarneau » :

Finalisation de l'itinéraire par l'aménagement de l'ancienne voie ferrée sur la section « Concarneau – Coat-Connq ».

Voie verte « Quimper – Pluguffan » : la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée en voie verte est programmée.

Liaison « Quimper – Fouesnant » par RD 34 : étude de la dernière section à aménager entre Moulin des Landes et Moulin du Pont.

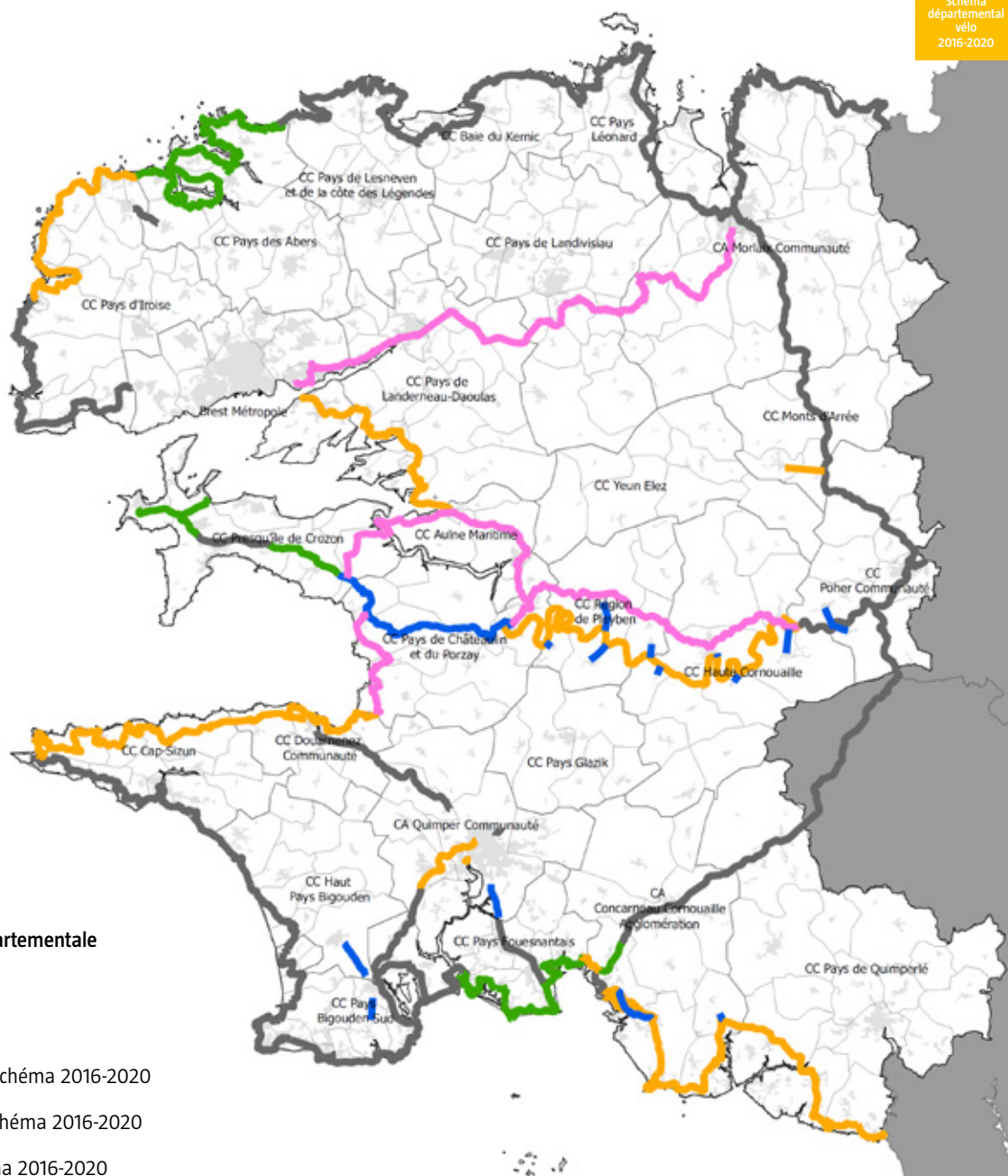
L'étude de liaisons utilitaires

Les itinéraires à vocation utilitaire identifiés concernent principalement des liaisons entre agglomérations permettant en particulier l'usage du vélo par les collégiens :

- **RD 102**
liaison « Plobannaec – Pont-l'Abbé » ;
- **RD 2**
liaison « Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé » ;
- **RD 783**
desserte du collège du Porzou à Concarneau ;
- **RD 24**
desserte du collège Penanroz à Pont-Aven ;
- **RD 34**
liaison Ludugris – Échangeur de Poulguinan.



**Itinéraires du schéma
départemental vélo
2016-2020**
Projets
en maîtrise d'ouvrage
départementale



Projets en maîtrise d'ouvrage départementale



La cartographie, la programmation des itinéraires et le financement (suite)

Le recensement et la programmation des projets en maîtrise d'ouvrage locale financés dans les contrats de territoire

L'ensemble des enveloppes votées pour le financement de projets cyclables en 2015 ont été réexaminées afin de répondre au plus près aux besoins de financement des projets à engager pour 2016 et 2017 avant la révision des contrats de territoire.

Pour chaque territoire, les projets recensés sont cartographiés et l'enveloppe de financement à inscrire au contrat de territoire au titre du schéma vélo est estimée. Ce recensement pourra être complété et les enveloppes réévaluées en 2017 au moment de la révision des contrats de territoires.

Les projets d'itinéraires identifiés doivent faire l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité à l'appui de la demande de subvention.

Le plan de financement du schéma vélo

Le financement des itinéraires et des études opérationnelles

Les dispositifs de financement des aménagements cyclables et des études opérationnelles adoptés en 2010 ont été revus en 2018 et précisés :

Les itinéraires réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale

Les règles de financement adoptées en 2010 sont maintenues.

Financement des projets cyclables sous maîtrise d'ouvrage départementale

PROJETS RÉALISÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE Taux de financement des travaux, de la signalisation, des équipements destinés aux cyclistes (montant HT)	Conseil départemental	Structures intercommunales ou communes
ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL : – Véloroutes et voies vertes départementales hors agglomération – Itinéraires intercommunaux sur route départementale hors agglomération	80 %	20 %
ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT LOCAL : – Véloroutes et voies vertes départementales en agglomération – Itinéraires intercommunaux sur route départementale en agglomération	50 %	50 %



L'aide financière et technique à la réalisation d'aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage locale

L'aide du Conseil départemental est modulée selon l'indicateur de solidarité territoriale et le montant des subventions est plafonné selon les ratios ci-dessous.

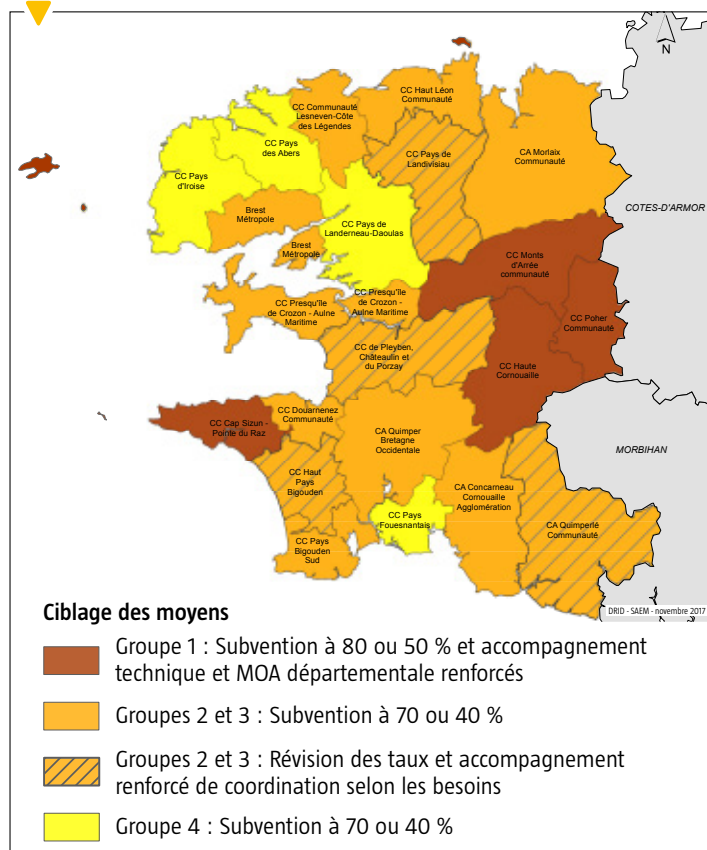
L'accompagnement renforcé porte notamment sur la coordination pour la mise en œuvre de schéma vélo.

17

Schéma
départemental
vélo
2016-2020

PROJETS RÉALISÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE LOCALE Taux de financement des travaux, de la signalisation, des équipements destinés aux cyclistes et des études opérationnelles (montant HT)	Conseil départemental	Structures intercommunales ou communes
ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL : – Véloroutes et voies vertes départementales hors agglomération – Itinéraires intercommunaux sur route départementale hors agglomération	80 % ou 70 % selon l'indicateur de solidarité territoriale	20 % ou 30 % selon l'indicateur de solidarité territoriale
ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT LOCAL : – Routes départementales en agglomération – Voies communales – Liaisons intra-communales sur routes départementales hors agglomération	50 % ou 40 % selon l'indicateur de solidarité territoriale	50 % ou 60 % selon l'indicateur de solidarité territoriale

Ciblage des moyens techniques et financiers



Financement des projets cyclables sous maîtrise d'ouvrage locale

Calcul du plafond par type d'aménagement (ratios)

Type d'aménagement	Assiette maximum au km HT
Voie partagée	1300 €
Bande cyclable	55 000 €
Piste cyclable Unidirectionnelle (1,5 m) Bidirectionnelle (2,5 m)	85 000 € par sens 100 000 €
Voie verte (largeur de 3 m)	105 000 €
Aménagement ponctuel, sécurisation de traversées (chicanes, îlot...)	25 000 €
Création de passerelles (piétons – vélos) ou cheminements doux sur ouvrages	Au cas par cas



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Schéma vélo du Finistère

Guide départemental des aménagements cyclables

avril 2015





Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère
Direction des routes et infrastructures de déplacement
Service aménagement et éco-mobilité

32 boulevard Duplex
CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 22 57 – Fax 02 98 76 22 59
Courriel : drid@finistere.fr

finistere.fr